

Conformément au décret 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, vous pouvez prendre connaissance du [Document d'information communal sur les risques majeurs de la commune d'Ollioules \(DICRIM\)](#).

Ce document est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal d'Ollioules ainsi que sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Informés sur ces phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, les citoyens seront ainsi moins vulnérables.

Les élus et les services municipaux restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Plus d'informations:

<http://www.var.pref.gouv.fr/ddrm/>